

**Motion du 18 janvier 2006 de Mme Alexandra Rys, MM. Robert Pattaroni, Gérard Deshusses et Mme Nicole Valiquer Grecuccio: «Etat des lieux des privilèges du Conseil administratif».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de  
la séance du 5 avril 2006)

*MOTION*

Considérant que le Conseil administratif a invoqué l'usage pour justifier la présence d'un accompagnant aux côtés d'un magistrat lors d'un déplacement officiel,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui présenter le catalogue des «prérogatives» ou «privilèges» des membres du Conseil administratif, voire de leurs proches, en termes de représentation;
- lui indiquer quelles sont les sommes dépensées, depuis 2000, pour les voyages d'accompagnants des conseillers administratifs;
- porter à sa connaissance les règlements et/ou autres textes fondant ces prérogatives.